

Module de préparation aux oraux du second groupe d'épreuves permettant à l'accès aux formations de MPOM

Note explicative Année Universitaire 2021-2022

Le module de préparation aux épreuves orales du second groupe est destiné aux étudiants de PASS, L.AS 1 et 2 y compris la L.AS 2 Sciences Pour la Santé (SPS) afin de leur permettre de préparer les épreuves orales du second groupe d'épreuves permettant l'accès aux formations de Médecine, Pharmacie, Odontologie et Maïeutique (MPOM).

Ce module de préparation aux épreuves orales n'intéresse pas les étudiants souhaitant accéder uniquement à la formation de Masso-Kinésithérapie.

Ce module a pour objectif de favoriser l'appropriation d'une culture scientifique pluridisciplinaire générale autour des sciences exactes et des sciences humaines et sociales et de développer l'esprit de réflexion dans ces domaines en essayant autant que faire se peut de trouver un lien avec le domaine de la santé.

Ce module apportera aux étudiants les outils et les contenus pédagogiques nécessaires pour mieux appréhender les modalités de réalisation d'une présentation orale de vulgarisation scientifique à la fois en sciences humaines et sociales et en sciences exactes.

Les supports pédagogiques sont mis à disposition en autonomie en ligne sur Universitice à partir du mois de Novembre 2021. Ils comporteront des diaporamas sonorisés proposés par Monsieur Thierry Wable, enseignant en communication au sein de l'UFR Santé de Rouen et des fiches pédagogiques sur les thèmes retenus.

1. Thèmes des épreuves orales du second groupe d'épreuves

Les thèmes proposés en sciences exactes et sciences humaines et sociales sont sélectionnés parmi la liste des Prix NOBEL décernés en Chimie, Physiologie ou Médecine, Physique, Littérature, Paix et Sciences Economiques.

L'étudiant a à disposition :

- la fiche pédagogique portant spécifiquement sur Alfred NOBEL
- 12 fiches pédagogiques en sciences exactes (SE) (Chimie, Physiologie ou Médecine, Physique),
- 12 fiches pédagogiques portant sur les Prix NOBEL décernés en sciences humaines et sociales (SHS) (Littérature, Paix et Sciences Economiques) et 12.

Les 24 thèmes sélectionnés et la fiche pédagogique portant sur Alfred NOBEL sont les thèmes retenus pour les épreuves orales du second groupe d'épreuves. L'étudiant pourra aussi compléter ses connaissances sur les thèmes retenus sur le site internet officiel des prix NOBEL (<https://www.nobelprize.org/>). Le site internet permet d'accéder en libre accès à toutes les informations et outils éducatifs en anglais adaptés aux étudiants sur les prix NOBEL sélectionnés en plus des fiches pédagogiques proposées. La consultation du site internet contribuera également à l'amélioration de l'apprentissage de l'anglais.

2. Organisation des épreuves orales du second groupe d'épreuves

Conditions d'admissibilité et d'accès au second groupe d'épreuves

Les étudiants ayant obtenu un rang de classement inférieur au seuil minimal défini par le jury à l'issue du premier groupe d'épreuves, mais supérieure à un seuil minimal défini aussi par le jury doivent se présenter aux épreuves d'admission du second groupe.



Un étudiant se présentant aux épreuves d'admission de second groupe renonce à une admission directe obtenue à l'issue des épreuves de premier groupe.

Les épreuves d'admission du second groupe comportent deux épreuves orales successives d'une durée de dix minutes chacune devant deux groupes de deux examinateurs différents.

Ces épreuves sont communes aux étudiants de PASS, de L.AS 1 et L.AS 2. Les examinateurs sont communs aux étudiants de PASS, L.AS 1 et L.AS 2 et n'ont pas la connaissance du parcours de formation d'origine de l'étudiant (PASS, L.AS 1 ou L.AS 2), ni le ou les souhait(s) de la ou les formation(s) MPOM envisagée. Les deux épreuves orales auront lieu pour chacun des étudiants sur la même demi-journée.

Les étudiants ne devront pas communiquer aux examinateurs leur identité, leur formation d'origine et la ou les formation(s) envisagée(s).

Les épreuves orales se dérouleront **du Mardi 21 juin 2022 au Mardi 28 juin 2022** :

- une épreuve orale de 10 minutes devant deux examinateurs portant sur les 12 thèmes proposés dans le module de préparation aux épreuves orales en sciences humains et sociales et la fiche pédagogique portant sur Alfred NOBEL.
- une épreuve orale de 10 minutes devant deux examinateurs portant sur les 12 thèmes proposés dans le module de préparation aux épreuves orales en sciences exactes.

Elles se dérouleront sur le site de l'UFR Santé de Rouen pour tous les étudiants du PASS, LAS 1 et LAS 2 y compris pour les étudiants de l'antenne PASS du Havre, de L.AS 1 et L.AS 2 de l'Université du Havre. Les épreuves orales pour tous les parcours de formation (PASS, L.AS 1 ou L.AS 2) se dérouleront en présentiel. Selon l'évolution des conditions sanitaires, le recours à la visioconférence pourra être envisagé.

Chacune des épreuves orales comporte chronologiquement :

- **Le tirage au sort** du sujet qui est effectué par le candidat soit parmi les 12 thèmes proposés en sciences humaines et sociales, soit parmi les 12 thèmes proposés en sciences exactes, inclus dans le module de préparation aux épreuves orales. La fiche pédagogique portant sur Alfred NOBEL sera également un thème pouvant être tiré au sort par l'étudiant.
La première épreuve orale est une présentation de vulgarisation scientifique dans le domaine des sciences humaines et sociales.
La deuxième épreuve orale est une présentation de vulgarisation scientifique dans le domaine des sciences exactes,
- **Le temps de préparation** qui a une durée de 15 minutes. Les étudiants auront à disposition sur tablette numérique les fiches pédagogiques des prix NOBEL. Les étudiants pourront prendre des notes utilisables pendant le temps d'épreuves devant les examinateurs.
- **Le temps de passage** qui s'effectue devant deux examinateurs et qui a une durée de 10 minutes. Le premier temps de l'épreuve comporte un exposé effectué par le candidat debout devant les examinateurs et dont la durée est fixée à 6 minutes comportant une introduction, un développement sur le sujet sélectionné en deux ou trois parties et une conclusion. Le deuxième temps de l'épreuve est l'entretien de 4 minutes avec les deux examinateurs. Les questions posées par les examinateurs n'ont pas pour objectif de mettre en difficulté le candidat mais pour faire préciser ou développer certains points de l'exposé. Elles doivent être considérées comme une chance d'améliorer et de clarifier la présentation. Le candidat peut utiliser ses notes de préparation durant l'exposé et l'entretien.

Ces oraux de vulgarisation scientifique font appel à l'acquisition d'une culture générale sur les sujets proposés dans le module de préparation aux épreuves orales, à la capacité de synthèse du candidat, à la capacité de vulgarisation d'un sujet destiné à un vaste public qui connaît plus ou moins le domaine, à la capacité du candidat à envisager des perspectives dans le domaine de la santé si cela est envisageable.



Plusieurs éléments sont évalués, à savoir (i) la transmission des informations sans support visuel ; (ii) l'organisation des idées en effectuant une présentation didactique et concise ; (iii) la formulation de questions/perspectives personnelles évoquées par la thématique ; (iv) l'aisance à l'oral et dynamique de la présentation ; (v) les réponses aux questions portant sur le contenu de l'exposé (défense de ses idées, argumentaires choisis) ; (vi) la gestion du temps.

L'objectif est d'évaluer des compétences pertinentes pour exercer un métier de santé et différentes de celles qui ont été évaluées par les épreuves écrites du premier groupe.

Chaque épreuve orale est notée sur 100 points et est affectée d'un coefficient de 1,5 pour les candidats issus du PASS, de L.AS 1 et L.AS 2.

Les étudiants recevront via leur adresse mail universitaire leur convocation pour les épreuves orales. Aucune modification du jour ou de l'horaire de passage n'est possible. Aucun retard ne sera accepté. Les étudiants devront strictement respecter les horaires de convocation pour ces épreuves orales. Les étudiants devront être munis de leur carte d'étudiant et leur carte d'identité. Ils apporteront leurs propres stylos ou crayons. Ils n'apporteront aucun autre document.

Les consignes doivent être strictement respectées pendant le déroulement des épreuves orales :

- Il est formellement interdit d'enregistrer les épreuves orales ou de communiquer sous quelque forme que ce soit avec l'extérieur pendant la préparation ou le déroulement des épreuves,
- Le candidat ne peut apporter aucun document dans la salle de préparation de son exposé en dehors de sa carte d'identité et sa carte d'étudiant,
- Le candidat peut disposer de stylos ou crayons papier pendant la préparation ou le déroulement des épreuves,
- le candidat doit éteindre son téléphone portable devant les examinateurs et le déposer sur la table pendant la préparation ou le déroulement de l'exposé et des interrogations orales. Le téléphone portable et tout dispositif de communication numérique seront interdits pendant la préparation des épreuves orales et pendant les épreuves orales elles-mêmes.